

**A l'attention des Membres du Collège  
communal**

**Objet : Complément régional (Plan Marshall) – Collecte des données pour le calcul  
du complément 2019.**

Mesdames et Messieurs les Membres du Collège communal,

Comme les années précédentes l'Administration sollicite votre collaboration afin de collecter les données statistiques nécessaires à l'évaluation des pertes réelles occasionnées à votre commune par les mesures fiscales du Plan Marshall au niveau de la taxe sur la force motrice.

Pour ce faire votre commune est invitée à compléter un formulaire intelligent qui se trouve dans votre espace personnel sur le site [www.formulaires.wallonie.be](http://www.formulaires.wallonie.be). Vous pouvez vous y connecter grâce à vos login et mot de passe. **Le formulaire sera disponible à dater du 12 juin prochain et doit être complété pour le 13 septembre 2019 au plus tard.**

Je vous demande de respecter impérativement cette échéance afin de pouvoir assurer le planning des travaux et le respect des délais pour le calcul et le paiement du complément régional 2019. Sans ces données, la Région wallonne sera dans l'impossibilité de calculer la compensation à laquelle votre commune peut peut-être prétendre.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Membres du Collège communal, l'assurance de ma considération distinguée.

La Directrice générale,



Françoise LANNOY

[www.wallonie.be](http://www.wallonie.be)  
N° vert : 1718 (informations générales)



**CONTACT**

Département des Finances  
Direction des Ressources  
financières  
Avenue G. Bovesse, 100  
5100 - Namur  
[ressfin.dgo5@spw.wallonie.be](mailto:ressfin.dgo5@spw.wallonie.be)

**VOTRE GESTIONNAIRE**

Sylvie BENEDET  
Tél. : 081 32 37 36

**VOTRE DEMANDE**

Numéro :  
Nos références :  
SPW/O50102/RF2019/075/SB/sb